Envoyé en préfecture le 24/02/2021
Reçu en préfecture le 24/02/2021
Affiché le
ID : 029-212902332-20210224-172213-DE

QUIMPERLÉ
KEMPERLE

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 17 février 2021 à 18 heures

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 10 février 2021, s'est réuni salle Laïta, Espace Benoîte Groult, Avenue du Coat-Kaër, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

Etaient présents :
Danièle Kha, Patrick Tanguy, Danièle Brochu, Michel Forget, Marie-Madeleine Bergot, Gérard Jambou, Pascale Douineau, Pierrick Le Guirrinec, Nadine Constantino, Stéphanie Mingant, Manuel Pottier, Isabelle Baltus, Yves Schryve, Morgane Côme, David Le Doussal, Emilie Cerisay, Frédérique Dieter-Pustoc'h, Jean-Pierre Moing, Yvette Metzger, Ronan Gouerec, Isabelle Le Douaron, Arnaud Le Pennec, Sylvana Macis, Eric Saintilan, Michel Tobie, Anne Daniel, Sylvain Victorin-Savin, Alain Kerhervé.

Pouvoirs :
Eric Alagon a donné pouvoir à Pierrick Le Guirrinec
Christophe Couic a donné pouvoir à Stéphanie Mingant
Yvette Metzger a donné pouvoir à Marie-Madeleine Bergot à partir de 22 heures
Pierre Guillon a donné pouvoir à Danièle Brochu
Sonia Ollivier a donné pouvoir à Eric Saintilan

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

Secrétaire de séance : Jean-Pierre Moing

Envoyé en préfecture le 24/02/2021
Reçu en préfecture le 24/02/2021
Affiché le
ID : 029-212902332-20210224-172213-DE

3. DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) – exercice 2021

Exposé :

Par courrier en date du 13 novembre 2020, Monsieur le Préfet du Finistère a notifié aux communes les conditions d'éligibilité des projets d'équipements à la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour l'année 2021, en précisant les catégories d'opérations prioritaires pour l'obtention de cette aide financière.

Le taux de subvention peut varier de 20 à 50% par opération (HT), avec un plafond de montant de subvention par opération de 400 000€.

La Ville de Quimperlé étant éligible à cette dotation au titre de l'exercice 2021, il est proposé de solliciter la DETR et de présenter les dossiers suivants :

Opérations relevant d'une priorité 1 :

- Ecole maternelle Brizeux - rénovation des façades : 182 440€HT
- Rénovation d'un bâtiment communal pour créer une Maison de la citoyenneté, de la vie associative et sportive : 134 268€HT

Proposition :

- Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux au titre de l'exercice 2021 pour les travaux de rénovation des façades de l'école maternelle Brizeux et la rénovation d'un bâtiment communal afin de créer une Maison de la citoyenneté, de la vie associative et sportive.

Avis favorable de la Commission des finances, de l'évaluation des politiques publiques, de l'administration générale et de la tranquillité publique du 10 février 2021

Décision : **Délibération adoptée à l'unanimité**

Le MAIRE,
Michaël QUERNEZ.